

COMMUNE DE GENNES	DELIBERATION
<p><b>Nombre de Conseillers :</b> En exercice : 12</p> <p>Présents : 8 Votants : 9</p> <p><b>Date de convocation :</b> 02/12/2025</p> <p><b>Date d'affichage :</b> 10/12/2025</p>	<p><b>Le huit décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente minutes</b>, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p><b>Membres présents</b> : Dominique HENRY, Jean-Michel LHOMMÉE, Anne-Sophie PARRIAUX, Carine PARRENIN, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ.</p> <p><b>Membres excusés</b> : Michel JANNIN, procuration à Dominique HENRY</p> <p><b>Membres absents</b> : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,</p> <p><b>Participait également</b> :</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Agnès SANCEY-FOURNEROT</p>

## ➤ 251202 : Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026

En investissement, il est possible d'engager, liquider et mandater dès le 1<sup>er</sup> janvier des crédits sur les projets gérés en AP/CP et sur les restes à réaliser.

De plus, l'article L 1612-1 du CGCT prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le maire peut sur autorisation du Conseil municipal engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

En application, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents et représentés d'ouvrir, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, des crédits d'investissement sur le budget principal et sur les budgets annexes, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025.

### Budget principal :

Compte 2121 : plantation d'arbres	500 € (2000 € au BP 2025)
Compte 2128 : autres agencements et aménagements :	24 000 € (96 000 € au BP 2025)
Compte 21312 : bâtiments scolaires :	474 € (1896 € au BP 2025)
Compte 21316 : équipements de cimetière	625 € (2500 € au BP 2025)
Compte 21351 : autres bâtiments publics	3 750 € (14 500€ au BP 2025)
Compte 21568 : autre matériel et outillage	125 € (500 € au BP 2025)
Compte 215731 matériel roulant	1000 € (4000 € au BP 2025)
Compte 2158 : autre matériel et outillage	750 € (3000 € au BP 2025)
Compte 21831 : matériel informatique scolaire	125 € (500 € au BP 2025)
Compte 21838 : autre matériel informatique	375 € (1500 € au BP 2025)
Compte 21841 : matériel de bureau et mobilier scolaires	500 € (2000 € au BP 2025)
Compte 21848 : autre matériel de bureau et mobilier	500 € (2000 € au BP 2025)
Compte 2188 : autres immobilisations corporelles	44 € (179 € au BP 2025)
<b>Total :</b>	<b>32 518 € (130 075 € au BP 2025)</b>

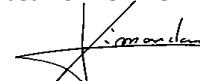
### Budget annexe Forêt :

Compte 2117 Bois forêt	<b>8 750 € (35 000 € au BP 2025)</b>
------------------------	--------------------------------------

### Budget annexe lotissement :

Compte 3355 Travaux	<b>141 932 € (567 728 € au BP 2025)</b>
---------------------	---

Le maire  
Jean SIMONDON



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

L'original est signé par les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture